

CONTRATS DE TRAVAIL

Modalités applicables aux jeunes de moins de 26 ans

	SECTEUR	TYPE DE CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL MENSUEL	FORMATION	PUBLIC	AIDES	EXONERATION POUR L'EMPLOYEUR	REMUNERATION NET	ESTIMATION COÛT EMPLOYEUR
CONTRAT INITIATIVE EMPLOI	Marchand	CDI - CDD	151h/mois - possibilité temps partiel mini 20h/sem	Recommandé avec une aide de l'Etat majorée de 4 points	DE présentant des difficultés d'accès à l'emploi	Aide de l'Etat variant de 35 % à 45% du SMIC brut selon les publics (% défini par arrêté préfectoral de mai 2009). 35% : Demandeurs d'emploi présentant des difficultés spécifiques d'accès à l'emploi - Demandeurs d'emploi justifiant d'une inscription de 24 mois au cours des 36 derniers mois. 45% : Jeunes DE de moins de 26 ans	Exonération bas salaire dit "loi Fillon" - pas d'indemnités fin de contrat	1 037,55 €	35 % = 1 270,89 € 45 % = 1 138,13 €
CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI - CAE	Non marchand	CDD	151H/mois - possibilité temps partiel 20H/semaine	Recommandé avec une aide de l'Etat majorée de 4 points si la durée minimale de la formation est fixée à 70 h.	Publics en menace d'exclusion TH CIVIS ZUS Demandeurs d'emploi	Aide de l'Etat de 70 % à 90 % pour les contrats d'une durée hebdomadaire de 20H, maximum 24H. Taux déterminé par arrêté préfectoral (mai 09). 90% : DE justifiant de plus de 12 mois d'inscription DE inscrits de plus de 18 mois - Travailleurs handicapés - Jeunes en CIVIS - Jeunes résidant en ZUS - Publics en menace d'exclusion *	Exonérations des cotisations de Sécurité sociale (sauf accident du travail), de la taxe d'apprentissage, de la taxe sur les salaires et de la participation à l'effort de construction - pas d'indemnités fin de contrat	Pour 87 h mensuel = 595,15 € Pour 152 h mensuel = 1 036,55 €	Pour les contrats de 20H hebdo avec prise en charge à 90 % = 197,78 €
CONTRAT D'APPRENTISSAGE	Marchand	CDD	151h/mois	Alternance - 400H minimum		Aide à l'embauche de 915 € si jeune moins de 26 ans ayant un niveau de formation < ou = V et entreprise de moins 20 salariés - Aide à l'effort de formation de 1 525 € par année de cycle de formation - majoration de 305 € si jeune plus de 18 ans - majoration de 7,62 € de l'heure si formation > à 600 h dans la limite de 200 h. Ces aides sont complétés avec les aides à l'embauche du plan jeunes présenté en avril 2009 correspondant à : - une exonération calculée sur la base de la rémunération versée à l'apprenti en fonction de son âge et de son ancienneté. - une aide de 1 800 euros par embauche supplémentaire de contrats d'apprentissage en cours d'exécution au 23 avril 2009.	Entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés : exonérations de la totalité des charges (sociale et fiscale) sauf AAT. Pour les autres entreprises exonérations des charges de sécurité sociale sauf AAT. Crédit d'impôt de 1 600 € ou 2 200 € (TH et/ou CIVIS).	De 25 % à 78 % du SMIC en fonction de l'âge et de l'année du contrat	
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	Marchand	CDI - CDD	151h/mois - Possibilité de temps partiel	15 à 20 % de la durée du contrat	Tout public	OPCA : Aide financière pour la formation du jeune de 9,15 € par heure de formation + Aide à la formation des tuteurs 230 € par mois et par tuteur pour 6 mois maximum. Aide à l'embauche pour l'employeur de 1 000 €, portée à 2 000 € si le jeune embauché est titulaire d'un diplôme, d'un titre ou d'un niveau de formation de niveau V, V bis ou VI.	Depuis le 01 janvier 2008, il n'y a plus d'exonérations patronales à l'exception des GEIQ	De 55% à 80 % du SMIC soit de 570,65 € à 830,04 €	Variable en fonction du % de rémunération
PARCOURS D'ACCES CARRIERES FONCTION PUBLIQUE	Les 3 fonctions publiques		151h/mois	20% de la durée du contrat			Exonération des cotisations au titre des assurances sociales et des allocations familiales		De 55% pr moins de 21 ans à 70% du smic